

L'accompagnement à l'orientation en voie professionnelle décrite dans le Vademecum : une charge de travail supplémentaire sans moyens réels !

On passe d'une « éducation à l'orientation » qui reposait sur 3 piliers (réflexion sur soi, connaissance des métiers, connaissance des formations) et sur un ensemble de moyens institutionnels (CIO, Psy EN...) à une « orientation active » qui doit permettre un « parcours de découverte », une « accumulation de compétences » et une « construction d'un projet personnel et professionnel ». Il s'agit d'inculquer à l'élève « *la vente de soi* ».

Les volumes horaires : L'accompagnement au choix de l'orientation doit se réaliser sur les volumes horaires consacrés à l'individualisation des parcours. Ces derniers incluent aussi la consolidation des acquis et l'accompagnement personnalisé.

Pour les CAP :

- en première année: 101,50 heures sont dédiées à ce dispositif incluant les tests de positionnement, le soutien, l'aide individualisée, l'aide à la poursuite d'études...

- en seconde année ce quota horaire passe à 91 heures.

Pour les BAC PRO, ils sont fléchés à raison de :

- 90h en seconde avec la consolidation des acquis suite aux tests de positionnement et la détermination du choix des spécialisations ;

- 84h en première afin de poursuivre la construction de son projet ;

- 91h en terminale avec un choix de positionnement en fin du premier trimestre sur 2 modules : « *la préparation à l'emploi* » ou « *la poursuite d'études* ».

Les propositions de travail du Vademecum décryptées par la CGT :

- **L'alourdissement de la fonction de professeur-e principal-e** qui devra assurer le suivi et la coordination des différentes actions menées, sachant que le nombre d'interlocuteurs dans ce processus d'orientation peut être assez important : rencontre avec des professionnels incluant la participation des élèves avec des visites, la participation à des salons et expositions, l'accueil de professionnels au sein de la structure, l'organisation de séances de recherche : pôle emploi, ONISEP..... Cette liste des activités possibles n'étant pas exhaustive !



- **La formation des enseignant-es en charge du suivi de l'orientation** n'est jamais abordée et fait peser une responsabilité supplémentaire !

- **Les moyens horaires** mis en œuvre sont contraints par les emplois du temps des élèves qui ne disposeront peut être pas du matériel et des locaux nécessaires pour réaliser des recherches nécessitant l'outil informatique !

- **Les moyens financiers** pour organiser des déplacements sur des salons et expositions dans les territoires ruraux seront à la charge des familles ou des établissements scolaires !

LES NOTES PRO
DE LA
CGT EDUC'ACTION

L'ORIENTATION EN VOIE PRO

Incidence pour les élèves :

- ➡ Dès la classe de seconde, l'élève devra faire face à un choix s'il-elle est inscrit-e dans une seconde « famille de métiers ». Or certaines familles ne proposent pas un éventail équivalent en nombre de places dans les filières associées. En territoire rural, les possibilités de choix se trouveront réduites par le fait que ces élèves restent bien souvent dans une formation proche de leur domicile.
- ➡ En fin de première, l'élève doit « découvrir et repérer les grandes étapes de parcours sup » et se positionner pour l'année de terminale. Ce positionnement ne risque-t-il pas de le désarçonner ?
- ➡ En terminale, jusqu'au mois de novembre, l'élève doit affiner ses intentions d'orientation puis faire un choix de module entre « préparation à l'insertion professionnelle » et « la poursuite d'études » : cela signifie donc que l'élève ne pourra assister aux 2 modules ?



L'avis de la CGT:



Le ministère a transféré aux enseignant-es la responsabilité de l'orientation des élèves sans formation digne des enjeux et sans valorisation financière hormis celle de l'ISOE (circulaire n°2018-108 du 10/10/2018) et la nomination d'un second PP en classe de Terminale.

Les fermetures des CIO et la menace pesant sur les PsyEN surchargé-es de travail au moment de la phase d'ouverture de Parcoursup ne permettront pas à tou-tes les élèves d'avoir une information équitable sur l'ensemble du territoire.

Tou-tes les élèves doivent pouvoir suivre les deux modules en terminale, leur choix étant souvent en lien avec l'issue de leur année.

L'élève devient responsable de sa propre employabilité.